

Adresse de la société populaire d'Appenai (Orne), lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Appenai (Orne), lors de la séance du 6 brumaire an III (27 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 114-115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21262_t1_0114_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

a

[*La société populaire régénérée de Pézenas à la Convention nationale, s. d.*] (4)

Vive la Convention, vive la République!

Représentans

Lorsque vous avez affranchi la Convention nationale de la tyrannie du conspirateur Robespierre à l'époque mémorable du 10 thermidor, vous n'aviez pas tout fait pour votre gloire et le bonheur du peuple.

Constamment attentifs à la voix de la patrie alarmée, vous avez encore senti le besoin de délivrer les départements opprimés par les agens et complices de cet homme affreux (5) et c'est pour accomplir le voeu sacré que vous avez envoyé des anges tutélaires dans la personne des Représentans du peuple délégués dans les départements.

La société populaire de Pézenas régénérée et renduë à la liberté le 20 vendémiaire vous annonce avec les transports d'une joye vive et pure que par les effets heureux des mesures sages et vigoureuses des représentans Perrin et Goupilleau, l'orgueilleuse oppression n'existe plus dans notre commune, que la terreur n'est plus à l'ordre du jour, que la probité n'est plus outragée, ni le patriotisme persécuté; depuis le moment de leur arrivée vos dignes collègues ont signalé leur mission par des actes éclatans de justice et de bienfaisance; les républicains sincères jouissent enfin de la plus grande sécurité, ils osent se parler, se féliciter, s'embrasser dans les rues, dans les places publiques. Les égorgeurs et les fripons sont les seuls qui n'ont pas participé à la joye universelle, ils ont gardé au contraire un silence stupide.

Qu'on ne dise point que c'est ici une réaction dangereuse de l'aristocratie contre le patriotisme : non, non, Législateurs, c'est l'action de la vertu contre le crime.

Représentans, poursuivez vos glorieux travaux; le moderne Catilina à voulu couvrir la terre de la liberté de sang et de ténèbres; Livrez à la vengeance nationale, tous ceux qui dans des intentions criminelles ont servi les triumvirs dans leurs projets destructeurs et alors l'humanité sera vengée, la vérité triomphera et la justice sera avec stabilité au grand ordre du jour.

Mandataires du peuple, vous avez toute notre confiance, vous la meritez, restés donc à votre poste jusqu'à l'affermissement de la République une et indivisible; maintenés le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix; faites respecter les moeurs, formés l'esprit public, soyez unis et le bonheur de la patrie est assuré. Nous ne reconnoissons d'autre autorité

(4) C 325, pl. 1405, p. 1. Mention dans *J. Perlet*, n° 764; *Gazette Fr.*, n° 1029.

(5) En note : Il en existait dans notre commune, les représentans Perrin et Goupilleau, nous en ont délivré; le comité de Salut public recevra bientôt la liste de leurs forfaits.

que celle de la Convention, elle est notre seul point de ralliement; que les menaces des vils sicaires ne vous ébranlent pas, sachez mourir à votre poste, s'il le faut, nous vous promettons de mourir au notre pour vous deffendre. En un mot recevés nos sermens; nous jurons fidélité inviolable à l'unité de la Convention et de la République; guerre aux ennemis de la liberté et de l'égalité, guerre aux traitres, aux intrigans, aux fripons, aux tyrans, guerre enfin à toute portion du peuple qui voudroit rivaliser avec l'autorité suprême de la représentation nationale.

THOMAS, *président*, LA SERRE,
HAGUENOT, SÉGUIER, DONET,
membres du comité de correspondance,
Henri PEYRE, *instituteur*, Jacques SAUCLIERE,
secrétaire et 343 signatures, plus les noms
et fonctions de 12 autres citoyens ne
sachant pas signer.

b

[*La société régénérée des Amis de la constitution de 1793 séante à Nérac, le 8 vendémiaire an III*] (6)

Égalité, Liberté

Citoyens représentans

Un nouvel attentat vient d'être commis sur la représentation nationale dans la personne de Tallien assigné nous en avons frémi d'horreur et d'indignation; que le monstre qui avoit projeté la perte d'un des plus zélés déffenseurs du peuple perisse; périssent aussi tous les traitres, les conspirateurs et les intriguants. Nous avons juré une guerre éternelle à tous ces scelerats : nos principes et notre attachement à la convention nationale n'ont jamais varié, nous venons de nous lever en masse pour renouveler la déclaration solennelle de ne reconnoître d'autre autorité que la sienne ni d'autre centre que dans son sein.

Salut et fraternité.

GAUDE, *président*, FERRET,
VIGNEI, *secrétaires.*

c

[*La société populaire d'Appenai à la Convention nationale, le 18 vendémiaire an III*] (7)

Citoyen président

La société populaire de Germain d'Appenay, district de Bellesme [Bellême], département de l'Orne, s'empresse de t'annoncer que le 5^{ème} jour complémentaire, fête des récompenses, il y eut

(6) C 325, pl. 1405, p. 3.

(7) C 325, pl. 1405, p. 4.

un feu de joie qui produisit 2 quintaux de cendre qui sur le champ furent envoyées à la salpêtrière de Bellesme. Cette fête fut des plus joyeuses, les autorités constituées eurent la douce satisfaction de voir leurs concitoyens se réunir tous sous le même drapeau, hommes et femmes, enfants et vieillards des deux sexes confondus, ensemble ne formant plus qu'une seule et même famille, chacun voulut contribuer à l'entretien du feu. Cette belle journée se termina par des danses, des chants d'allégresse, aux cris mille fois répétés, vive la nation, vive la République, vive la Convention.

Tous formèrent le vœu le plus sincère que ces cendres converties en poudre pussent confondre le reste des tirans et ne faire qu'un tombeau de leurs têtes.

L'assemblée ensuite d'une voix unanime jura un attachement inviolable à la Convention, elle promit de ne reconnaître jamais qu'elle seule pour point de ralliement, que dans elle seule elle metait sa confiance pour la prospérité de la République; ce dont elle était intimement convaincue tant par l'énergie qu'elle n'avait cessé de démontrer dans les circonstances les plus orageuses, que par les mesures actives qu'elle avait toujours déployé pour déjouer les complots liberticides des conspirateurs et terrasser les restes hideux de l'aristocratie qu'elle vouait à une exécution sempiternelle. Elle invite la Convention à rester à son poste de continuer ses glorieux travaux, s'obligeant de surveiller avec toute l'exactitude possible les intrigants qui cherchent à troubler l'ordre public.

Salut et fraternité.

Les citoyens secrétaires de la commune d'Appenay.

Pierre MICHEL, GUERIN, MORIN
et onze autres signatures.

d

[*La société républicaine de Brutus-Villiers à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (8)

Liberté, égalité, fraternité.
Mort aux tirans.

Citoyens représentants,

Votre collègue Sautereau vient d'organiser dans nos foyers la justice et la probité. A son aspect les intrigants ont pâli, ils ne sont plus... notre joie égale notre reconnaissance; grâces à son énergie républicaine. Au règne de fer de ces cannibales va succéder celui de la fraternité. Les sentimens de la stupeur vont faire place à ses douces étreintes.

Maintenez, Représentans du peuple, ce gouvernement populaire, le seul digne des hommes libres. Non la liberté ne prit pas naissance au

fond des cachots. Les échaffauds, les tortures sont les attributs de la tyrannie : nous avons abattu les bastilles; qu'il n'en existe plus que pour les ennemis du peuple, mais pour eux seuls et non pour les Républicains.

Quant à nous, toujours fidèles à la Convention nationale et soumis à ses sages décrets, nous jurons de nouveau une guerre éternelle à tous les aristocrates, aux traitres, aux factieux, nous voulons la liberté; nous voulons la République, une et indivisible. Comptés pour assurer son triomphe, sur les efforts inaltérables des républicains de la société populaire de Brutus-Villiers.

Salut et fraternité.

ENTHAUME, *président*, LESAGE, MONPELIER,
BERTIN, LAHURE, *secrétaires*.

e

[*La société populaire de Mézières à la Convention nationale, le 19 vendémiaire an III*] (9)

Liberté, égalité, fraternité.

Législateurs,

Au moment où nos frères partout victorieux portent la terreur et l'effroy chez les tirans coalisés; au moment où la Convention, toujours digne du peuple qui l'a choisie, sauve pour la 3^{ème} fois, par son énergie, la République entière, des scélérats disséminés sur sa surface, osent l'outrager et couvrant leurs vœux liberticides du manteau du patriotisme, présentent des dires audacieux comme le vœu d'un peuple qui les désavoue; partisans du système de terreur, les uns chargés des mesures de sûreté n'ont pas craint de se faire un jeu de lois révolutionnaires et d'en abuser d'une manière aussi barbare que criminelle, pour satisfaire des haines et des vengeances particulières; d'autres affamés de sang après avoir servi les projets tyranniques du Catilina français regrettent de n'être plus ses instruments.

D'autres cherchant à se rallier au nom de terreur et voulant divertir l'opinion qui plane sur leur immoralité, crient au patriotisme persécuté lorsqu'on invoque contre eux ces loix qu'ils ont violés avec scandale.

La société populaire de Mézières et les citoyens de cette commune affluant aux tribunes ont frémi d'indignation aux récits des attentats commis à Marseille contre la représentation nationale; alors et d'une voix unanime, citoyens et sociétaires, tous jurèrent de ne reconnoître que la convention, de n'avoir point d'autre ralliement que son centre.

Législateurs, que justice soit faite des monstres qui ont osés attenter à la majorité du peuple français en la personne de ses représentants; que les partisans du tiran Robespierre

(8) C 325, pl. 1405, p. 6.

(9) C 325, pl. 1405, p. 7.